



**Loi du 8 avril 2004 sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail de boissons alcoolisées**

**Publication au Bulletin officiel**

Madame, Monsieur,

Nous vous remercions d'éditer dans le prochain No. du Bulletin officiel, l'avis suivant :

**COMMUNE DE BAGNES**

**Délivrance d'une autorisation d'exploiter**

Conformément aux dispositions de la loi du 8 avril 2004 sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail de boissons alcoolisées, la Commune de Bagnes porte à la connaissance du public la demande de changement d'enseigne déposées par :

M. Frank Revil, domicilié à Bagnes – 1936 Verbier :

- Ancienne enseigne : Wonderbar
- Nouvelle enseigne : **La Cordée des Alpes**
- Locaux et emplacement : Parcelle 633
- Prestations :
  - Hébergement
  - Mets et/ou boissons avec ou sans alcool à consommer sur place
- Heures d'ouverture et de fermeture : 07h00 à 02h00
- Début de l'activité : 22 décembre 2012

Les personnes qui auraient des observations à formuler à l'encontre de cette demande sont invitées à les adresser par écrit à l'adresse suivante : Commune de Bagnes, Service des Patentes – Rte de Clouchèvre 30 - 1934 Le Châble, dans les **30 jours** dès la présente publication, soit jusqu'au 16 février 2013.

Bagnes, le **15 janvier 2013**

**L'Administration communale**